

Compte-rendu de séance

Conseil municipal du 27 juin 2022

L'an 2022, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 21 juin 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 21 juin 2022.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, **Mmes** : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRÉ Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie (à partir de la délibération 2022-48), QUILLEROU Marie-Antoinette, ROGARD Carole (à partir de la délibération 2022-48), ZAIED Martine **et MM** : BERGOT Bertrand, BERNARD Joseph, BRIAND Philippe, COUTELLER Serge, COTTEN Daniel, GUENVER Yves, FAUCHEUX Olivier, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves.

Absents ayant donné procuration : LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe, MAZÉAS Jacqueline à FAUCHEUX Olivier, PENSIVY Patricia à COUTELLER Serge, RICHARD Fabienne à KERDRAON Anne-Marie, AUFFRET Ludovic à COTTEN Daniel, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine.

Absent : CLAUDE Mikael

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : AUFFRET Isabelle

Date de la convocation : 21/06/2022

Date d'affichage : 04/07/2022

Actes rendus exécutoires

après dépôt en PREFECTURE DE QUIMPER le 30/06/2022

ORDRE DU JOUR

- **Monsieur le Maire propose de retirer 3 points prévus à l'ordre du jour :**

1. le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour 2021
2. le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour 2021

Madame Jacqueline MAZEAS étant absente ce jour, les questions seront inscrites au prochain Conseil Municipal.

3. la convention avec Bouygues Télécom, pour l'installation d'un camion antenne pendant le Festival des Vieilles Charrues. Bouygues a modifié l'emplacement et va installer son antenne sur un terrain appartenant à Poher communauté.
- Par ailleurs, le maire indique que monsieur Pierre-Yves Thomas, du groupe « une dynamique de gauche pour Carhaix », a souhaité porter à l'ordre du jour deux points supplémentaires :
 1. Une motion de soutien à Salah HAMOURI, avocat franco palestinien, citoyen d'honneur de la ville de Carhaix. La ville de Carhaix a délibéré à 2 reprises pour soutenir l'avocat Sal HAMOURI. Il sera donc proposé un texte commun reprenant le texte de Pierre-Yves THOMAS et les engagements pris précédemment.
 2. Une question portant sur le projet de création d'une unité d'engraissement de porcs sur la commune de TREFFRIN.

Préambule : Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/05/2022	4
2022-47 - Approbation des comptes de gestion du trésorier 2021	4
2022-48 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget général	5
2022-49 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget du service assainissement.....	6
2022-50 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget lotissement du Poher	6
2022-51 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget du service eau	7
2022-52 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget instructions des autorisations d'urbanisme	7
2022-53 - Affectation des résultats : budget principal.....	8
2022-54 - Affectation des résultats : budget du service eau	9
2022-55 - Affectation des résultats : budget du service assainissement	10
2022-56 - Affectation des résultats : budget lotissement du Poher	12
2022-57 - Décision modificative n°1 du budget principal 2022	13
2022-58 - Décision modificative n°2 du budget principal ville 2022.....	14
2022-59 - Décision modificative n°1 du budget eau 2022	15
2022-60 - Décision modificative n°1 du budget assainissement 2022.....	15
2022-61 - Décision modificative n°1 budget du lotissement du Poher 2022.....	16
2022-62 - Tarifs de la cantine, de la garderie pour l'année scolaire 2022/2023.....	17
2022-63 - Aménagement du cœur de ville – Approbation de l'Avant-Projet	18

2022-64 - Aménagement urbain du cœur de ville – Avenant au contrat de Maîtrise d’œuvre	19
2022-65 - Assainissement Collectif - Approbation du projet de création de 2 postes de refoulement d’assainissement et bassins tampons associés à Kerlédan et Kervoasdoué - lancement de la consultation des entreprises	21
2022-66 - Assainissement Collectif - Avenant au contrat de maîtrise d’œuvre relative au projet de création de 2 postes de refoulement d’assainissement et bassins tampons associés à Kerlédan et Kervoasdoué	22
2022-67 - Assainissement Collectif - Convention de déversement des eaux usées au système d’assainissement collectif de la ville de Carhaix – Entreprise Couvoir de Cléden-Poher	23
2022-68 - Convention Free pour le camion antenne qui sera positionnée à l'angle Sud-Ouest du terrain de Rugby (Parcelle B974).....	24
2022-69 - Convention Bouygues pour le camion antenne positionné à l'angle Sud Est du terrain de rugby (Parcelle B974)	24
2022-70 - Convention d’utilisation et d’animation d’équipements sportifs avec le tennis club de Carhaix.....	24
2022-71 - Convention de mise à disposition d’un terrain de football sur la commune de Treffrin	25
2022-72 - Convention de partenariat « Breizh Park – le parc de la Bretagne ».....	25
2022-73 - Partenariat avec la Fédération Française d’Athlétisme	25
2022-74 - Lancement d’une étude d’opportunité en vue d’une OPAH-RU sur Poher communauté	26
2022-75 - Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), rachat d’une propriété par un tiers.....	28
2022-76 - Modification des statuts du SIASC	31
2022-77 - Approbation d’une convention de prestation de service pour l’intervention du personnel lors des scrutins électoraux au profit de la ville de Carhaix à compter du 1er mars 2022.....	31
2022-78 - Personnel Communal : modification du tableau des emplois - création d’un poste d’instructeur ADS au service de l’urbanisme (catégorie C à B), à temps complet, à compter du 1er octobre 2022 (renforcement du service)	31
2022-79 - Personnel communal : recrutement d’un apprenti au service des espaces verts.....	32
2022-80 - Motion pour la libération de l’avocat franco-palestinien Salah Hamouri	33
2022-81 - Informations.....	34

Préambule

Rapporteur : C.Troadec / Direction

Présentation et approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09/05/2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents, à l'unanimité approuvent la proposition de procès-verbal.

2022-47 - Approbation des comptes de gestion du trésorier 2021

Rapporteur : Daniel Cotten

Les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2021 mettent en évidence des résultats conformes aux comptes administratifs.

Budget général

Section de fonctionnement :

Dépenses :

7 933 958, 04 €

Recettes :

9 572 248, 90 €

Soit un excédent de 1 638 290, 86 €

Section d'investissement :

Dépenses :

4 079 223, 75 €

Recettes : 3 122 983,

73 €

Soit un solde négatif de

- 956 250, 02 €

Restes à réaliser en dépenses : 369 486, 05 €

Restes à réaliser en recettes : 533 103, 90 €

Budget du service eau

Section de fonctionnement :

Dépenses : 486 543,

24 €

Recettes : 1 102 900, 75

€

Soit un excédent de 616 357, 51 €

Section d'investissement :

Dépenses : 442 295,

08 €

Recettes : 447 762, 65

€

Soit un solde positif de 5 467, 57 €

Budget du service assainissement

Section de fonctionnement :

Dépenses :	625 036, 70 €
Recettes :	1 091 074, 20 €
Soit un excédent de	466 037, 50 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 010 562, 79 €
Recettes :	697 076, 70 €
Soit un solde négatif de	- 313 486, 09 €

Budget lotissement du Poher

Section de fonctionnement :

Dépenses :	138 630, 07 €
Recettes :	71 196, 94 €
Soit un déficit de	- 67 433, 13 €

Section d'investissement :

Dépenses :	59 723, 22 €
Recettes :	117 251, 07 €
Soit un solde positif de	57 527, 85 €

Budget Instructions des autorisations d'urbanisme

Section de fonctionnement :

Dépenses :	13 909, 00 €
Recettes :	13 909, 00 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2021 du trésorier.

2022-48 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget général

Rapporteur : Daniel Cotten

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante pour le budget général

Section de fonctionnement :

Dépenses :	7 933 958, 04 €
Recettes :	9 572 248, 90 €
Soit un excédent de	1 638 290, 86 €

Section d'investissement :

Dépenses :	4 079 223, 75 €
Recettes :	3 122 983, 73 €
Soit un solde négatif de	- 956 250, 02 €

Restes à réaliser en dépenses : 369 486, 05 €

Restes à réaliser en recettes : 533 103, 90 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Le Maire se retire au moment du vote. Monsieur Olivier Faucheux est désigné pour assurer la présidence.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs joint en annexe, les membres du conseil Municipal par 21 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent les comptes administratifs 2021 pour le budget général.

2022-49 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget du service assainissement

Rapporteur : Daniel Cotten

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante pour le budget du service assainissement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 625 036, 70 €

Recettes : 1 091 074, 20 €

Soit un excédent de 466 037, 50 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 010 562, 79 €

Recettes : 697 076, 70 €

Soit un solde négatif de - 313 486, 09 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Le Maire se retire au moment du vote. Olivier Faucheux est désigné pour assurer la présidence

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs joint en annexe, les membres du conseil Municipal par 21 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent les comptes administratifs 2021 pour le budget du service assainissement.

2022-50 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget lotissement du Poher

Rapporteur : Daniel Cotten

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante pour le budget lotissement du Poher.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 138 630, 07 €

Recettes : 71 196, 94 €

Soit un déficit de - 67 433, 13 €

Section d'investissement :

Dépenses :	59 723, 22 €
Recettes :	117 251, 07 €
Soit un solde positif de	57 527, 85 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Le Maire se retire au moment du vote. Olivier Faucheux est désigné pour assurer la présidence.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs joint en annexe, les membres du conseil Municipal par 21 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent les comptes administratifs 2021 pour le budget lotissement du Poher.

2022-51 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget du service eau

Rapporteur : Daniel Cotten

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante pour le budget du service eau.

Section de fonctionnement :

Dépenses :	486 543, 24 €
Recettes :	1 102 900, 75 €
Soit un excédent de	616 357, 51 €

Section d'investissement :

Dépenses :	442 295, 08 €
Recettes :	447 762, 65 €
Soit un solde positif de	5 467, 57 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Le Maire se retire au moment du vote. Olivier Faucheux est désigné pour assurer la présidence

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs joint en annexe, les membres du conseil Municipal par 21 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent les comptes administratifs 2021 pour le budget du service eau.

2022-52 - Approbation des comptes administratifs 2021 : budget instructions des autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Daniel Cotten

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion du trésorier, ils sont arrêtés de la manière suivante pour le budget instructions des autorisations d'urbanisme.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 13 909, 00 €

Recettes : 13 909, 00 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Le Maire se retire au moment du vote. Olivier Fauchoux est désigné pour assurer la présidence.

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation des comptes administratifs joint en annexe, les membres du conseil Municipal par 21 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent les comptes administratifs 2021 pour le budget instructions des autorisations d'urbanisme.

2022-53 - Affectation des résultats : budget principal

Rapporteur : Daniel Cotten

Suite à la présentation des comptes administratifs 2021 du budget principal, des budgets du service eau, du service de l'assainissement, du lotissement du Poher, et du service Instructions des autorisations d'urbanisme, il y a lieu d'affecter les résultats 2021. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de ces budgets de la manière suivante pour le budget principal.

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de **1 638 290, 86 €** qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section d'investissement à l'article R1068,

- un solde d'investissement négatif de **- 956 250, 02 €** qu'il est proposé de reprendre en dépenses d'investissement à la section à l'article D001.

	RESULTAT DES CA 2020	PART AFFECTE A L'INVESTISSEME NT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	- 773 004, 98 €		-183 245, 04 €	- 369 486, 05 € 533 103, 90 €	+ 163 617, 85 €	- 956 250, 02 €
FONCT	1 150 951, 58 €	1 150 951, 58 €	1 638 290, 86 €			1 638 290, 86 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	956 250, 02 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	682 040, 84 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	-
Total affecté au c/ 1068 :	1 638 290, 86 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0, 00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001) - 956 250, 02 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent l'affectation des résultats telle que définie ci-dessus pour le budget principal.

2022-54 - Affectation des résultats : budget du service eau

Rapporteur : Daniel Cotten

Suite à la présentation des comptes administratifs 2021 du budget principal, des budgets du service eau, du service de l'assainissement, du lotissement du Poher, et du service Instructions des autorisations d'urbanisme, il y a lieu d'affecter les résultats 2021. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de ces budgets de la manière suivante pour le budget du service eau.

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de **616 357, 51 €**, qu'il est proposé d'affecter en partie en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002 pour 100 000 € et en recette à la section d'investissement pour 516 357, 51 € à l'article R1068,

- un solde d'investissement positif de **5 467, 57 €**, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à l'article R001,

	RESULTAT DES CA 2020	PART AFFECTE A L'INVESTISSEME NT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	+ 193 121, 68 €		- 187 654, 11 €	-	-	+ 5 467, 57 €
FONCT	+ 352 677, 46 €	68 677, 46 €	332 357, 51 €			+ 616 357, 51 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	516 357, 51 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	100 000, 00 €
Total affecté au c/ 1068 :	516 357, 51 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0, 00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001) + 5 467, 57 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent l'affectation des résultats telle que définie ci-dessus pour le budget du service eau.

2022-55 - Affectation des résultats : budget du service assainissement

Rapporteur : Daniel Cotten

Suite à la présentation des comptes administratifs 2021 du budget principal, des budgets du service eau, du service de l'assainissement, du lotissement du Poher, et du service Instructions des autorisations d'urbanisme, il y a lieu d'affecter les résultats 2021. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de ces budgets de la manière suivante pour : budget du service assainissement.

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un excédent de fonctionnement de **466 037, 50 €**, qu'il est proposé d'affecter en recettes à la section de fonctionnement à l'article R002,
- un solde d'investissement négatif de **- 313 486, 09 €** qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article D001.

	RESULTAT DES CA 2020	PART AFFECTE A L'INVESTISSE MENT 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	- 196 509, 97 €		- 116 976, 12 €	-	-	- 313 486, 09 €
FONCT	+ 233 108, 16 €	-	+ 232 929, 34 €			+ 466 037, 50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	313 486, 09 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	152 551, 41 € -
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0, 00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001) - 313 486, 09 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent l'affectation des résultats telle que définie ci-dessus pour le budget du service assainissement.

2022-56 - Affectation des résultats : budget lotissement du Poher

Rapporteur : Daniel Cotten

Suite à la présentation des comptes administratifs 2021 du budget principal, des budgets du service eau, du service de l'assainissement, du lotissement du Poher, et du service Instructions des autorisations d'urbanisme, il y a lieu d'affecter les résultats 2021. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats de ces budgets de la manière suivante pour : budget lotissement du Poher.

A la clôture de l'exercice 2021, il est constaté

- un déficit de fonctionnement de - 67 433, 13 €, qu'il est proposé d'affecter en dépenses à la section de fonctionnement à l'article D002,
- un solde d'investissement positif de 57 527, 85 €, qu'il est proposé de reprendre en recettes d'investissement à la section à l'article R001.

	RESULTAT DES CA 2020	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour affectation résultat
INVEST	+ 48 187, 54 €	-	9 340, 31 €	- -	-	+ 57 527, 85 €
FONCT	- 67 433, 13 €	-	-			- 67 433, 13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	-
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/ 1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- 67 433, 13 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPENDRE (LIGNE 001)

+ 57 527, 85 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, 2 contre (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent l'affectation des résultats telle que définie ci-dessus pour le budget lotissement du Poher.

2022-57 - Décision modificative n°1 du budget principal 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

En section d'investissement, il y a lieu de reprendre les restes à réaliser inscrits au compte administratif 2021 en report. Ces restes à réaliser sont d'un montant de 369 486, 05 € en dépenses et de 533 103, 90 € en recettes.

Il était inscrit provisoirement aux comptes D001 et R1068, respectivement -1 623 000 € et de 1 363 000 €. En réalité les résultats sont de - 956 250, 02 € et de + 1 638 290, 86 €. Il convient alors de diminuer les crédits inscrits au compte D001 de -666 749, 98 € et d'augmenter les crédits inscrits au compte R1068 pour + 275 290, 86 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte R1641 « Emprunt » de 1 395 158, 73 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses				
Compte	Fonction	Libellé	Montant	
			REPORTS 2021	BUDGET 2022
D001	01	Solde d'investissement négatif reporté 2021		- 956 250, 02 €
D2041582	810	Autres groupements- Bâtiments et installations	+50 000, 00 €	
D2051	020	Concessions et droits similaires	+ 6 583, 20 €	
D2051- opération 132	020	Concessions et droits similaires	+ 2 592, 00 €	
D2128	412	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 7 416, 00 €	
D2128	823	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 6 000, 00 €	
D21318	020	Autres bâtiments publics	+ 3 906, 18 €	
D2135	212	Installations générales, agencements	+ 3 104, 64 €	
D2151	821	Réseaux de voirie	+ 13 987, 20 €	
D2151- opération 132	822	Réseaux de voirie	+ 53 055, 33 €	
D2151	822	Réseaux de voirie	+ 19 862, 11 €	
D2152	810	Installations de voirie	+ 906, 00 €	
D2152	821	Installations de voirie	+ 1 947, 84 €	
D21534	814	Réseaux d'électrification	+ 30 040, 06 €	
D2158	822	Autres installations, matériel et outillage	+111 998, 00 €	
D2183	020	Matériel de bureau et matériel informatique	+374, 00 €	
D2183	211	Matériel de bureau et matériel informatique	+434, 90 €	
D2183	212	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 18 492, 57 €	
D2188	020	Autres immobilisations corporelles	+ 2 658, 42 €	
D2188	024	Autres immobilisations corporelles	+ 961, 28 €	
D2188	112	Autres immobilisations corporelles	+ 484, 70 €	
D2188	823	Autres immobilisations corporelles	+ 432, 00 €	
D2188	95	Autres immobilisations corporelles	+ 4 249, 20 €	
D2313	020	Travaux autres bâtiments	+ 11 483, 84 €	

D2313- opération 101	020	Travaux autres bâtiments	+ 7 171, 68 €	
D2313- opération 108	020	Locaux associatifs et pédagogiques	+ 9 064, 90 €	
D2315	822	Installations, matériel et outillage	+ 2 280, 00 €	
Total dépenses d'investissement			+ 369 486, 05 €	- 956 250, 02 €
			- 586 763, 97 €	
Recettes				
Compte	Fonction	Libellé	Montant	
			REPORTS 2021	BUDGET 2022
R1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisés		+ 275 290, 86 €
R1322	01	Subventions Régions	+302 725, 90 €	
R1322	412	Subventions Départements	+ 111 775, 00 €	
R1322	95	Subventions Départements	+ 8 060, 00 €	
R1323	01	Subventions Départements	+74 249, 00 €	
R2151	822	Réseaux de voirie	+ 36 294, 00 €	
R1641	01	Emprunts et dettes assimilées		- 1 395 158, 73 €
Total recettes d'investissement			+ 533 103, 90 €	- 1 119 867, 87 €
			- 586 763, 97 €	

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, et 6 abstentions (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix » - LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent la décision modificative n°1 du budget principal 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

2022-58 - Décision modificative n°2 du budget principal ville 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Il n'a pas été prévu assez de crédit au chapitre 13 pour les études liées au cinéma et les avances versées aux entreprises. Il est proposé de diminuer le compte 2131807 « Travaux bibliothèque Château Rouge » de 100 000 € et d'augmenter le compte D238 « Avance versée sur commande d'immobilisation » et le compte D231319 « Construction du cinéma » de 50 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D2131807	Travaux bibliothèque Château Rouge	- 100 000, 00 €
D238	Avance versée sur commandes d'immobilisations	+ 50 000, 00 €
D231319	Construction cinéma	+ 50 000, 00 €
Total dépenses d'investissement		-

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, et 6 abstentions (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix » - LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

2022-59 - Décision modificative n°1 du budget eau 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Au budget 2022, il était inscrit provisoirement aux comptes R002 et 1068, respectivement 100 000 € et 500 000 €. **Les résultats étant de 616 357, 51 € et de 5 467, 57 €**, il convient de conserver les crédits prévus au compte R002, d'augmenter les crédits des comptes R1068 et R001 de 16 357, 51 € et de 5 467, 57 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte de travaux D2158 « Immobilisations corporelles autres » de 21 825, 08 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes et dépenses		
R1068	Autres réserves	+ 16 357, 51 €
R001	Solde positif d'investissement reporté 2021	+ 5 467, 57 €
D2158	Immobilisations corporelles autres	+ 21 825, 08 €
Total recettes et dépenses d'investissement		+ 21 825, 08 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 26 voix pour, et 2 abstentions (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») approuvent la décision modificative n°1 du budget eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

2022-60 - Décision modificative n°1 du budget assainissement 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

Au budget 2022, il était inscrit provisoirement aux comptes R002 et D001, 420 000 € et 530 000 €. Les résultats étant de **466 037, 50 € et de - 313 486, 09 €**, Il convient d'annuler les crédits prévus au compte R002 pour 420 000€ et de prévoir des crédits pour 466 037, 50 € au compte R1068, puis de diminuer les crédits prévus au compte D001 de - 287 509, 97 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé de diminuer le compte R 1641 « Emprunt » de 333 547, 473 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses		
R002	Résultat d'exploitation reporté	- 420 000, 00 €
D023	Virement à la section d'investissement	- 420 000, 00 €
Total recettes et dépenses d'investissement		0, 00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses		
Compte	Libellé	Montant
D001	Solde d'exécution d'investissement reporté n-1	- 287 509, 97 €
R1068	Autres réserves	+ 466 037, 50 €
R021	Virement de la section d'exploitation	- 420 000, 00 €
R1641	Emprunts en euros	- 333 547, 47 €
Total recettes et dépenses d'investissement		- 287 509, 97 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 26 voix pour, et 2 abstentions (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves de la liste « Une dynamique de Gauche pour Carhaix ») approuvent la décision modificative n°1 du budget assainissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

2022-61 - Décision modificative n°1 budget du lotissement du Poher 2022

Rapporteur : Daniel Cotten

En section de fonctionnement, il faut prévoir le déficit de fonctionnement 2021 de - **67 433, 13 €** en dépenses à l'article D002.

En section d'investissement, il était inscrit provisoirement aux comptes R001, 20 000 €. Le résultat étant de **48 187, 54 €**, il convient d'augmenter ce compte de 28 187, 54 €.

Afin d'équilibrer le budget, il est proposé d'augmenter le compte R7015 « Ventes de terrains aménagés » de 67 433, 13 € et de diminuer le compte R1678 « Autres emprunts et dettes » de 28 187, 54 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses et recettes		
Compte	Libellé	Montant
D002	Résultat d'exploitation reporté	+ 67 433, 13 €
R7015	Ventes de terrains aménagés	+ 67 433, 13 €
Total dépenses et recettes de fonctionnement		+ 67 433, 13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes		
Compte	Libellé	Montant
R001	Solde d'exécution d'investissement reporté n-1	+ 57 527, 85 €
D168741	Communes membres du GFP	+ 57 527, 85 €
Total dépenses et recettes d'investissement		+ 57 527, 85 €

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Au vu des éléments budgétaires décrits ci-dessus, après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal à l'unanimité approuvent la décision modificative n°1 du budget du lotissement du Poher qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

2022-62 - Tarifs de la cantine, de la garderie pour l'année scolaire 2022/2023

Rapporteur : Daniel Cotten

Il est proposé de maintenir les tarifs de cantine garderie de l'année scolaire 2021/2022 pour l'année scolaire 2022/2023. Ces tarifs sont les suivants :

GARDERIE :

Quotient familial	2022/2023		
	Matin	Soir	Journée
0 à 250	0.51	0.92	1.07
251 à 450	0.66	1.26	1.43
451 à 600	0.77	1.53	1.79
601 à 750	0.92	1.84	2.14
751 à 900	1.07	2.14	2.45
901 à 1050	1.22	2.45	2.91
Supérieur à 1050	1.33	2.70	3.16
Occasionnels	1.73	3.52	5.10

CANTINE :

Quotient familial	2022/2023
0 à 250	0.80
251 à 450	1.00
451 à 600	1.79
601 à 750	2.04
751 à 900	2.35
901 à 1050	2.60
Supérieur à 1050	2.86
Occasionnels	3.62
Adultes	4.54
AVS -EVS	3.62

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 202

La question a été présentée à la commission des affaires scolaires réunie le 15 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil Municipal décident d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} septembre 2022.

2022-63 - Aménagement du cœur de ville – Approbation de l'Avant-Projet

Rapporteur : Christian Troadec

La Ville de Carhaix réaménage son centre-ville en vue d'y générer de nouveaux flux, d'y attirer et d'y accueillir de nouvelles populations en développant les conditions d'un mieux-vivre ensemble et en y incluant différents projets culturels et touristiques.

Ce projet comporte un volet visant la revalorisation qualitative de plusieurs espaces publics.

Entre 2016 et 2020, une première partie des travaux a été réalisée : l'aménagement de la rue de la Fontaine Lopic puis l'aménagement de la rue Docteur Menguy, deux des entrées principales du Centre-ville).

La Ville envisage désormais de poursuivre la mise en œuvre de son projet de redynamisation du centre-ville par deux autres tranches de travaux :

- Les places de la Mairie et d'Aiguillon et le Sud de la rue Brizeux en 2023-2024
- La grande rue en 2024-2025, composée des rues Ferdinand Lancien, Félix Faure et Général Lambert

A l'issue des études d'esquisses et d'Avant-Projet, menées en concertation avec la Ville et l'Architecte des Bâtiments de France, le programme de travaux proposé par le groupement d'architectes-urbanistes Atelier Philippe Madec – Aires Paysages et Roux&Jankowski mandaté par la ville en Mars 2018, fait apparaître une prévision de dépenses à engager de **2 664 000 € TTC pour ces travaux**, décomposée comme suit :

Nature des travaux	Montant de travaux estimés					Total travaux (€TTC)
	Lot VRD (€HT)	Lot Espaces verts – Fontaine (€HT)	Lot Eclairage public – réseaux souples (€HT)	Divers (€HT)	Total travaux (€HT)	
places de la Mairie et d'Aiguillon et le Sud de la rue Brizeux	1 072 669	89 243	26 088	0	1 188 000	1 425 600
grande rue (rues Ferdinand Lancien, Félix Faure et Général Lambert)	919 195	51 948	24 850	36 007 (abri collecte OM)	1 032 000	1 238 400
				Total	2 220 000	2 664 000

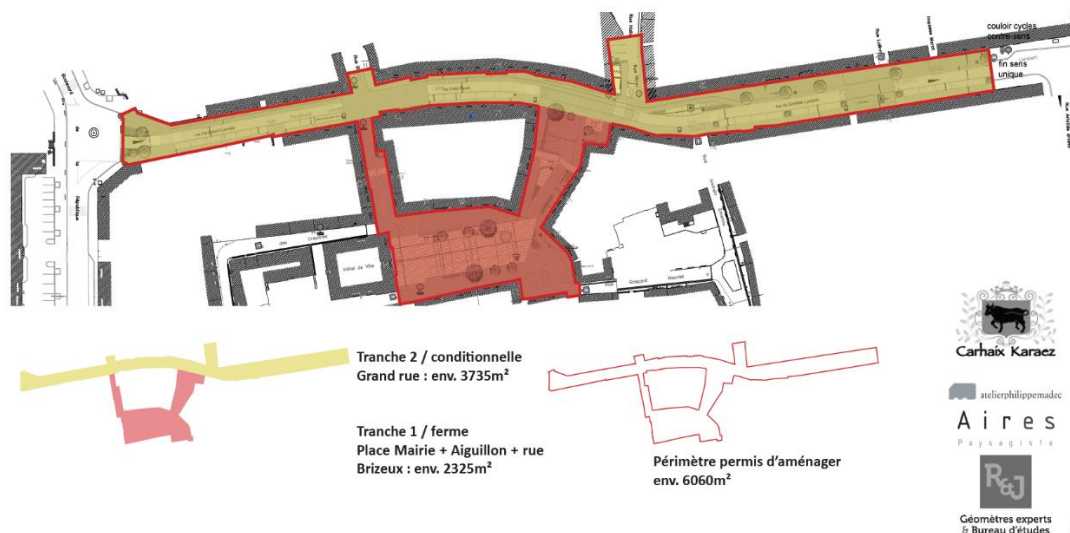
Le montant global de l'opération intégrant les frais d'études Maîtrise d'œuvre et frais d'études connexes (géotechnique, permis d'aménager) s'élève donc à environ **2 985 600 € TTC**.

Le programme de travaux a pour objectif :

- De rendre les espaces publics qualitatifs et accessibles à tous publics, par un partage sécurisé des espaces et par un embellissement des espaces de circulations douces et routières et la mise en place d'espaces plantés
- De développer l'accès aux commerces du centre-ville
- De rendre le centre-ville plus attractif

AVP centre-ville Carhaix - 23.05.2022

PHASAGE



La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») :

- **approuvent l'Avant-Projet d'aménagement des places de la Mairie, d'Aiguillon et des rues Brizeux Sud, Ferdinand Lancien, Félix Faure, Général Lambert, tel que présenté ci-dessus,**
- **chargent le groupement de maîtrise d'œuvre :**
 - **d'élaborer le Permis d'Aménager sur l'ensemble du périmètre de travaux**
 - **d'élaborer les dossiers de Projet et de dossiers de consultations concernant l'aménagement des places de la Mairie, d'Aiguillon et de la rue Brizeux Sud,**
- **autorisent le Maire à signer le Permis d'Aménager et à le déposer pour instruction**
- **décident de lancer une consultation d'entreprises en procédure adaptée dans les conditions prévues aux articles L2123-1 et R2123 et suivants) du Code de la Commande Publique.**

2022-64 - Aménagement urbain du cœur de ville – Avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Christian Troadec

Par marché en date du 23 mars 2018, la commune a confié au groupement d'architectes-urbanistes Atelier Philippe Madec – Aires Paysage et Roux-Jankowski, la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'Aménagement Urbain du Cœur de Ville.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, d'un montant global de 137 527,50€HT, a été établi sur les bases suivantes du programme de travaux initial évalué à 2 160 000 €HT et d'une mission décomposée comme suit :

- Tranche ferme : secteur 1 « Docteur Menguy – Tour d’Auvergne centre – mairie »
 - Maîtrise d’œuvre MOE+OPC :
 - montant de travaux : 1 010 000€HT
 - taux de rémunération : 5.5 %
 - rémunération de MOE +OPC: 55 550,00 €HT
 - Missions complémentaires (concertation, levé topographique, perspectives) : 13
500,00 €HT
- Soit un total TF 69 050,00
€HT

- Tranche Conditionnelle : Enceinte Nord – Felix Faure
 - Maîtrise d’œuvre MOE+OPC :
 - montant de travaux : 1 150 000€HT
 - taux de rémunération : 5.5 %
 - rémunération de MOE +OPC: 63 277,50 €HT
 - Missions complémentaires (concertation, levé topographique) :
5 200,00 €HT
- Soit un total TC 68 477,50 €HT

Après une première phase d’esquisses et pour tenir compte des différentes contraintes survenues entre 2018 et 2022 (ouverture au public de Vorgium, fouilles archéologiques, crise sanitaire COVID-19, crise économique, travaux préalables des réseaux humides), la planification des études et des travaux a été revue à la demande des élus, comme suit :

- Rue Docteur Menguy : études : 2018/2019 – travaux : sept 2019 / mars 2020
- Places de la Mairie et d’Aiguillon et rue Brizeux Sud : études sept 2020 /mai 2022 – travaux : sept 2023/ mars 2024 ?
- Grande rue (rues Ferdinand Lancien, Félix Faure, Général Lambert) - études sept 2020 /mai 2022 – travaux : 2024/2025 ?

Conformément à l’article 3.3 du CCAP du marché, il y a lieu de passer un avenant au contrat en cours pour définir et acter :

- le programme de travaux retenu à l’issue des études de maîtrise d’œuvre
- le coût prévisionnel des travaux
- l’évolution des conditions d’exécution de la mission objet du contrat (découpage, rémunération associée).

Le projet d’avenant ci-annexé est présenté aux conseillers municipaux.

Il intègre :

- Le contenu de la mission de maîtrise d’œuvre, redécomposée en :
 - Tranche Ferme 1 : Rue Docteur Menguy : Mission de maîtrise d’œuvre (APS-APD-PRO/DCE-ACT- VISA-DET-AOR/DOE + OPC) et Missions complémentaires (6 réunions concertations, Forfait 4 images, relevé topographique)
 - Tranche Ferme 2 : Places de la Mairie et d’Aiguillon et rue Brizeux Sud + Grande rue : Etudes ESQ + et Missions complémentaires
 - Tranche Ferme 3 : Places de la Mairie et d’Aiguillon et rue Brizeux Sud : Maîtrise d’œuvre complète : APS-APD-PRO/DCE-ACT- VISA-DET-AOR/DOE + OPC
 - Tranche Ferme 4 : Grande rue : Maîtrise d’œuvre partielle : APS-APD-PRO/DCE

- Le programme de travaux à étudier en phase PROjet et à lancer en consultation pour l'aménagement des Places de la Mairie et d'Aiguillon et rue Brizeux Sud, décomposé en 2 lots : Lot n°1 : VRD et Lot n°2 : Espaces verts - Fontaine
- Le coût prévisionnel global des travaux, au sens des articles 6.1.1.3 et 6.1.1.4 du CCAP, fixé à 3 105 023,48 €HT, intégrant les travaux de la rue Docteur Menguy
- L'augmentation de la rémunération de maîtrise d'œuvre à hauteur de 70 369,77 € HT.

Le montant du marché se trouverait ainsi porté par le présent avenant 207 897,27€ HT, soit 249 476,72 € TVA incluse à 20%.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil Municipal par 22 voix pour, et 4 abstentions (LE GUERN Isabelle, ZAIED Martine, BRIAND Philippe et YVINEC Jérôme de la liste « Un temps d'avance pour Carhaix-Plouguer ») approuvent l'avenant présenté et autorisent le Maire à le signer.

2022-65 - Assainissement Collectif - Approbation du projet de création de 2 postes de refoulement d'assainissement et bassins tampons associés à Kerlédan et Kervoasdoué - lancement de la consultation des entreprises

Rapporteur : Christian Troadec

Par délibération en date du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le programme de travaux projeté en 2022 pour les infrastructures d'assainissement collectif.

Ce programme intègre des travaux de renforcement et de sécurisation du transfert des effluents sur les bassins de collecte Diwan et Kervoasdoué.

L'opération consiste à construire deux postes de refoulement à Kerlédan (au Sud Est de l'ancienne aire d'accueil des gens du voyage) et à Kervoasdoué Sud, en remplacement des ouvrages existants de Diwan et de Kervoasdoué Nord (en mauvais état) avec sécurisation par création de bassins tampons associés ainsi qu'à restructurer les réseaux gravitaires et de refoulement correspondants.

Le Projet établi par le Cabinet BOURGOIS, Maître d'Oeuvre, fait apparaître une prévision de dépenses à engager de **1 514 400 €HT pour ces travaux**, décomposée comme suit :

Nature des travaux	Montant de travaux estimés (€HT)		
	Poste de Kerlédan	Poste de Kervoasdoué	Total
Réseaux	491 485	114 160	605 645
Postes de refoulement	619 755	289 000	908 755
Total HT travaux	1 111 240	403 160	1 514 400

Le montant global de l'opération intégrant les frais d'études Maîtrise d'œuvre et frais d'études connexes (géotechnique, levé topo, diagnostic amiante HAP, Contrôle Technique, Coordination SPS, ...) s'élève donc à environ **1 665 000 €HT, soit 1 998 000 € TTC.**

A noter que l'opération bénéficiera d'une aide au financement accordée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 600 000€.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent le projet de création de 2 postes de refoulement d'assainissement et bassins tampons associés à Kerlédan et Kervoasdoué, tel que présenté ci-dessus,**
- **décident de lancer une consultation d'entreprises en procédure adaptée dans les conditions prévues aux articles L2123-1 et R2123 et suivants) du Code de la Commande Publique,**
- **chargent le Cabinet BOURGOIS d'établir les dossiers de consultation des entreprises, selon l'allotissement suivant : Lot n°1 : réseaux et Lot n°2 : Postes de refoulement**
- **donnent le pouvoir au Maire pour retenir les offres les mieux-disantes et pour notifier les marchés aux entreprises attributaires**

2022-66 - Assainissement Collectif - Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre relative au projet de création de 2 postes de refoulement d'assainissement et bassins tampons associés à Kerlédan et Kervoasdoué

Rapporteur : Christian Troadec

Par marché en date du 04 décembre 2019, la commune a confié au Cabinet BOURGOIS, ingénieurs conseils à Brest, la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de création/délocalisation de deux postes de refoulement avec bassins tampons associés ainsi que de restructuration correspondante des réseaux.

Le contrat de maîtrise d'œuvre, d'un montant global de 101 312,50€HT, a été établi sur les bases suivantes du programme de travaux initial évalué à 650 000 €HT et d'une mission décomposée comme suit :

- Tranche ferme :
 - Etudes de l'ensemble du programme de l'opération de création des nouveaux postes et des ouvrages et des réseaux associés et consultation d'entreprises (EP/AVP/PRO/EXE/ACT)
 - Direction de ces travaux (VISA/DET/AOR)
 - L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les missions connexes associées
 - L'élaboration et le suivi d'instruction des dossiers de demande de Permis de Construire
 - l'étude technico-économique de mise en oeuvre de dispositifs de récupération de chaleur sur le réseau d'assainissement du nouveau poste "Diwan" (MC1)
- Tranche optionnelle n°1 : Maîtrise d'œuvre complète relative aux travaux de mise en oeuvre de dispositifs de récupération de chaleur sur le réseau d'assainissement du nouveau poste en remplacement

Dans le cadre des études d'EP et d'AVP, le programme a évolué en fonction des contraintes techniques et financières de réalisation du projet en continuité de service. La mise en oeuvre de dispositifs de récupération de chaleur sur le réseau s'est par ailleurs révélée non opportune. Au stade du PRO, des éléments complémentaires (ex : réhabilitation des réseaux gravitaires entre le poste Diwan et le boulevard Jean Moulin) ont été intégrés au programme de travaux devant faire l'objet d'une consultation des entreprises.

Conformément au CCAP du marché, il y a lieu de passer un avenant au contrat en cours pour définir et acter :

- le programme de travaux retenu à l'issue des études de maîtrise d'œuvre
- le coût prévisionnel des travaux
- l'évolution des conditions d'exécution de la mission objet du contrat (découpage, rémunération associée).

Le projet d'avenant ci-annexé est présenté aux conseillers municipaux.

Il intègre :

- Le programme de travaux à lancer en consultation, décomposé en 2 lots : Lot n°1 : réseaux et Lot n°2 : Postes de refoulement
- Le coût prévisionnel total des travaux, au sens de l'article 5.1 du CCAP, fixé à 1 514 400 €HT
- Le contenu de la mission de maîtrise d'œuvre
- L'augmentation de la rémunération de maîtrise d'œuvre à hauteur de 18 946,00 € HT.

Le montant du marché se trouverait ainsi porté par le présent avenant de 101 312,50 €HT à 120 229,00€ HT, soit 144 274,80 € TVA incluse à 20%.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent l'avenant présenté et autorisent le Maire à le signer.

2022-67 - Assainissement Collectif - Convention de déversement des eaux usées au système d'assainissement collectif de la ville de Carhaix – Entreprise Couvoir de Cléden-Poher

Rapporteur : Christian Troadec

La convention de déversement des eaux usées de l'Entreprise Couvoir de Cléden-Poher située à Kerhervé à Cléden-Poher- au réseau d'assainissement de Carhaix et à la station d'épuration de Moulin Hézec, signée en 2011 pour une durée de cinq ans, est arrivée à échéance.

Une nouvelle convention doit donc être établie en concertation avec l'industriel, la collectivité et le délégataire. Elle tient compte principalement des éléments suivants :

- Les paramètres de rejet autorisés sont maintenus par rapport à ceux fixés dans la précédente convention, tant sur les volumes (60 m3/j en pointe) que sur les concentrations maximales admissibles en mg/l pour les critères de DBO₅, DCO, MES, NTK et Phosphore
- les évolutions réglementaires relatives aux systèmes d'assainissement collectif et en particulier les micropolluants.

Elle précise les critères analytiques ainsi que les conditions et fréquences des prélèvements pour analyse.

La convention sera conclue pour une durée de cinq ans.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle convention à intervenir entre la commune, l'Entreprise Couvoir de Cléden-Poher et la société fermière, et autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et toute pièce s'y rapportant.

2022-68 - Convention Free pour le camion antenne qui sera positionnée à l'angle Sud-Ouest du terrain de Rugby (Parcelle B974)

Rapporteur : Christian Troadec

Afin d'améliorer et pouvoir couvrir les communications téléphoniques des festivaliers durant le festival des vieilles charrues, Free sollicite la ville de Carhaix pour installer des camions antenne du 30/06 au 22/07. La redevance est fixée à 1 500€HT/antenne.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

2022-69 - Convention Bouygues pour le camion antenne positionné à l'angle Sud Est du terrain de rugby (Parcelle B974)

Rapporteur : Christian Troadec

Afin d'améliorer et pouvoir couvrir les communications téléphoniques des festivaliers durant le festival des vieilles charrues, Bouygues sollicite la ville de Carhaix pour installer des camions antenne du 30/06 au 22/07. La redevance est fixée à 1 500€HT/antenne.

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent cette proposition.

2022-70 - Convention d'utilisation et d'animation d'équipements sportifs avec le tennis club de Carhaix

Rapporteur : Olivier Fauchoux

Il est proposé de conclure une convention entre le tennis club de Carhaix et la ville fixant les conditions d'utilisation et d'animation des terrains suivants :

- Terrains de tennis extérieurs - rue de la piscine
- 2 terrains de tennis couverts, club house, vestiaires, sanitaires, local de rangement - salle de tennis, rue du Docteur Menguy

L'utilisation des équipements sportifs est définie suivant des plannings annexés à la convention. Ces plannings différencient les périodes hivernales et estivales, et permettent d'identifier les créneaux en accès libres et seront renouvelables tous les ans.

Ce projet a été présenté à la commission des sports réunie le mardi 14 juin.

Carole ROGARD quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent la convention et autorisent Monsieur le maire ou l'adjoint chargé des sports à la signer.

2022-71 - Convention de mise à disposition d'un terrain de football sur la commune de Treffrin

Rapporteur : O. Faucheux

La municipalité de Treffrin propose à nouveau de mettre le terrain et ses annexes (vestiaires et parking) à disposition de la commune de Carhaix. Il sera utilisé par les clubs de football carhaisiens afin d'assurer le déroulement des matchs et des entraînements des différentes équipes des clubs.

Les modalités de mise à disposition et d'utilisation sont précisées dans la convention ci-jointe. Elle est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la nouvelle convention à intervenir entre la commune de Carhaix et celle de Treffrin, et autorisent Monsieur le Maire à la signer ainsi que toute pièce s'y rapportant.

2022-72 - Convention de partenariat « Breizh Park – le parc de la Bretagne »

Rapporteur : Christian Troadec

Le 8 juin 2021, la Ville de Carhaix, l'association Les Vieilles Charrues, la Région Bretagne et SemBreizh s'entendaient sur les principes de la création du « Breizh Park – Le Parc de la Bretagne » à Carhaix.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- Fortifier le Centre Bretagne en faisant jouer à plein le rôle de centralité et de carrefour de la Ville de Carhaix, afin d'y organiser des manifestations de rayonnement régional,
- Mutualiser et développer les équipements existants et à venir (gradins, sanitaires, grande salle événementielle...) du site de Kerampuilh afin d'y faciliter et développer l'organisation d'événements,
- Profiter de l'ancrage et de la renommée sur le plan national et international du festival des Vieilles Charrues.

La structuration du Breizh Park doit donc permettre de penser le développement du site de Kerampuilh à court, moyen et long terme en associant les quatre membres fondateurs au sein d'une structure unique mais aussi toutes les parties prenantes désireuses d'y prendre part.

Cette démarche s'appuie sur la mise en place d'un comité de suivi ainsi qu'une mission exploratoire confiée à SemBreizh, tel que présenté dans la convention de partenariat en annexe à ce rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent les termes de cette convention de partenariat autour du « Breizh Park – Le parc de la Bretagne » et autorisent le Maire à la signer.

2022-73 - Partenariat avec la Fédération Française d'Athlétisme

Rapporteur : Olivier Faucheux

La ville de Carhaix a accueilli à deux reprises les championnats de France de cross-country sur le site de Kerampuilh en 1996 et en 2000.

Ces événements ont connu un grand succès populaire et ont marqué notre cité. La qualité de l'accueil, du circuit et le professionnalisme de l'association organisatrice locale sont reconnus.

Aussi, le Comité Directeur de la Fédération Française d’Athlétisme a choisi d’y organiser à nouveau les prochains championnats de France en mars 2023.

La ville de Carhaix aura la chance d’accueillir ces épreuves regroupant plus de 4000 athlètes sur 3 jours, du 10 au 12 mars prochains.

La Fédération Française d’Athlétisme souhaite s’investir davantage à Carhaix et en faire la capitale du cross français.

Une convention de partenariat sera établie avec la Fédération visant à :

- Dans un premier temps : Créer sur le site de Kerampuilh un parcours permanent de cross-country afin de mettre en valeur le patrimoine,
- Dans un second temps : pour développer le territoire et le valoriser, faire de Carhaix le site d’entraînement des équipes de France de cross-country avant les grandes échéances internationales,
- Enfin, suite à l’organisation des championnats de France en 2023, créer un évènement populaire et national, le Festival du Cross à Carhaix – support d’épreuve populaire en lien avec le cross et des épreuves support des sélections des équipes de France pour les Championnats d’Europe.

Ce projet a été présenté à la commission des sports réunie le mardi 14 juin.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le principe de ce partenariat et autorisent M. Le Maire et l’Adjoint au sport à engager toutes démarches en ce sens avec la Fédération Française d’Athlétisme.

2022-74 - Lancement d’une étude d’opportunité en vue d’une OPAH-RU sur Poher communauté

Rapporteur : Christian Troadec

Qu’est-ce qu’une OPAH-RU ?

Une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), vient en complément d’une OPAH « classique », sur des territoires urbains confrontés à des problèmes d’insalubrité de l’habitat, de friches urbaines, de vacance et de vétusté des logements qui entraînent des dysfonctionnements et une dévalorisation de l’immobilier.

L’OPAH-RU consiste, concrètement, en une convention élaborée et signée par des communes, leur EPCI, l’Etat et l’ANAH, en vue d’instaurer une politique de réhabilitation du parc immobilier, dans des périmètres particulièrement touchés par l’insalubrité des logements, la vacance, la dégradation du cadre de vie, etc.

La mise en œuvre d’une OPAH-RU nécessite, au préalable, une phase de diagnostic du bâti existant sur un périmètre donné, permettant de définir si la mise en place d’une OPAH-RU est justifiée ou si d’autres outils peuvent être développés pour améliorer l’habitat.

Le diagnostic du parc immobilier est mené à l’aide de plusieurs outils :

- analyse de données statistiques,
- arpentage terrain pour repérer les logements vacants et dégradés
- visites des logements

Après le diagnostic, une phase d’études pré-opérationnelles permet de proposer des solutions aux difficultés diagnostiquées et de définir un programme d’actions. Celles-ci visent aussi à préciser les modes opératoires et procédures juridiques à mettre en place pour réaliser les différentes actions proposées : mesures incitatives, déclarations d’utilité publique (DUP), opération de restauration immobilière, procédures relatives aux biens vacants et sans maître, en état manifeste d’abandon, etc.

A l'issue des études pré-opérationnelles, une convention est rédigée et signée avec les différents partis, formalisant le programme d'intervention établi sur le périmètre défini, le montant des aides susceptibles d'être accordées, les engagements réciproques, etc.

Puis, une phase opérationnelle peut être mise en place, nécessitant une autre consultation, afin de « mettre en action » l'OPAH-RU : suivi-animation auprès des propriétaires et occupants, mission foncières, mission de montage opérationnel pour les opérations de restauration immobilière le cas échéant, aides aux ménages, etc.

Une étude menée par Poher communauté sur le territoire de Carhaix

Lors des bureau et conseil communautaires des 23 février et 03 mars 2022, les élus de Poher communauté ont voté à l'unanimité le lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU, afin de faire un état des lieux sur le territoire en termes d'habitats insalubres, de vacance des logements, ... et de prendre les mesures nécessaires pour y remédier.

L'OPAH-RU étant une compétence intercommunale, il a été décidé qu'elle serait menée par la Communauté de communes. Néanmoins, l'étude ne portera que sur le centre-ville de Carhaix, davantage touché par la vacance et la dégradation de certains logements que le reste du Poher. Il est entendu que les élus municipaux seront conviés aux réunions et travaux de l'OPAH-RU.

Modalités de financement du dispositif

Il est proposé que **Poher Communauté financer l'étude et l'ingénierie et perçoive les subventions mobilisables et que le reste à charge soit porté par la Ville de Carhaix**, seul territoire concerné par l'étude. Une convention permet de cadrer les modalités de financement (cf. annexe).

Un marché pour des études pré-opérationnelles sur un périmètre restreint s'élève à 50 000€ environ en moyenne. Ce montant peut varier car le coût de ce type de marché augmente au vu d'une forte demande.

Le tableau ci-dessous permet d'estimer le coût d'un tel dispositif, en phase pré-opérationnelle :

Financiers	Éléments financés	Montant	Exemple pour une étude à 50 000€
ANAH	Toutes les études	50% du montant HT	25 000 €
Banque des Territoires	Etudes pré-opérationnelles	25% maximum du montant plafonné à 15 000 €	12 500 €
	Etude de faisabilité et de calibrage	25% maximum du montant	-
Reste à charge : Carhaix	Totalité du dispositif	Reste à charge	12 500 €

Concernant la phase opérationnelle si elle a lieu (missions de suivi-animation et aides aux ménages), qui s'étendra sur 5 ans, les montants sont difficiles à estimer car ils dépendent des préconisations émises suite à la phase pré-opérationnelle : options, actions retenues, taille du périmètre, ... Quoiqu'il en soit, l'ANAH finance à 50% des missions opérationnelles.

A noter que la convention qui sera élaborée suite à la phase d'études pré-opérationnelles permettra d'écrire le fonctionnement et les éventuelles répartitions financières pour les phases suivantes.

Financiers	Éléments financés	Montant	Exemple pour une mission de suivi-animation de 250 000 € sur 5 ans	Ex. pour aides aux ménages de 750 000 € sur 5 ans
ANAH	Suivi-animation	50% du montant HT	125 000 €	375 000€

Reste à charge : Commune(s) concernée(s)	Totalité du dispositif	Reste à charge	125 000 €	375 000€
--	---------------------------	----------------	-----------	----------

La question a été présentée à la commission des finances réunie le 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal valident les modalités de financements entre Poher Communauté et les communes membres, et autorisent le Maire à signer la convention entre la Ville et la communauté de communes.

2022-75 - Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), rachat d'une propriété par un tiers

Rapporteur : Jo Bernard

Dans le cadre du projet de redynamisation du centre-ville de Carhaix, la commune a identifié plusieurs secteurs d'intervention foncière et immobilière en renouvellement urbain, dont le « secteur de la mairie » aussi appelé « îlot du Costyr ». Les biens de cet îlot visent à être réhabilités pour y instaurer du commerce en rez-de-chaussée, et des logements.

La collectivité et l'EPF Bretagne ont conventionné, en janvier 2019, pour engager une politique foncière et permettre de faciliter la réalisation du projet, l'EPF achetant les biens pour le compte de la commune, et ce pour une durée de 7 ans.

Ce projet a nécessité l'acquisition d'emprises foncières sises Place de la Mairie à Carhaix-Plouguer. Pour l'acquisition et le portage de ces emprises, la commune de Carhaix-Plouguer a décidé de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne), par le biais d'une convention opérationnelle d'action foncière signée le 07 janvier 2019.

L'EPF Bretagne a acquis, notamment, les biens suivants :

Date	Vendeurs	Parcelles	Nature
22/11/2019	LE GUERN	AN n° 80	Bâti
22/11/2019	LE GUERN	AN n° 847	Bâti

A la demande de la commune de Carhaix-Plouguer, le projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation.

Pour procéder au rachat des emprises foncières acquises par l'EPF Bretagne, la commune de Carhaix-Plouguer a désigné l'acquéreur suivant :

- La SCI RDB demeurant Kerhervé 29270 CLEDEN-POHER identifiée au SIRET sous le numéro 84462100300012

Cet acquéreur a été choisi :

- avec le concours de l'EPF Bretagne ;
- pour la qualité du projet qu'il propose. En effet l'acquéreur s'engage à y créer un local commercial au rez-de-chaussée ainsi que 3 logements locatifs de haut standing permettant ainsi d'élargir l'offre locative dans la ville et de ramener de la population en centre-ville.

La Collectivité émet donc le souhait que l'EPF Bretagne cède à l'acquéreur sus-désigné le bien suivant situé sur la commune de Carhaix-Plouguer. Une délibération de principe a été votée en ce sens le 9 mai 2022.

Référence cadastre	Contenance
AN n° 80	360 m ²
AN n° 847	23 m ²

d'une contenance globale de 383 m²,

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'EPF Bretagne, modifié par les décrets n° 2014-1735 du 29 décembre 2014 et n° 2018-31 du 19 janvier 2018,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R. 321-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu la convention opérationnelle d'action foncière signée entre la commune de Carhaix-Plouguer et l'EPF Bretagne le 07 janvier 2019,

Vu l'avenant n°1 du 18 novembre 2019 à la convention opérationnelle précitée,

Considérant que pour mener à bien le projet de revitalisation de centre-ville, la commune de Carhaix-Plouguer a fait appel à l'EPF Bretagne pour acquérir et porter les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, situées Place de la Mairie,

Considérant que ce projet entrant désormais dans sa phase de réalisation, il convient que l'EPF Bretagne revende à :

- La SCI RDB demeurant Kerhervé 29270 CLEDEN-POHER
--

le bien suivant actuellement en portage situé sur la commune de Carhaix-Plouguer :

Référence cadastre	Contenance
AN n° 80	360 m ²
AN n° 487	23 m ²

d'une contenance globale de 383 m²,

Considérant que le prix de revient s'établit conformément à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et est aujourd'hui estimé à CENT-SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT EUROS et QUATRE-VINGT DIX NEUF (161 548.99 EUR) TTC, se décomposant comme suit (détail joint en annexe) :

- Prix hors taxe : 159 624,16 EUR ;
- Taxe sur la valeur ajoutée au taux de 20 % : 1924.83 EUR,

Considérant que la vente se fera sous le régime de la taxe sur la valeur ajoutée établie sur la marge,

Considérant que le bien ci-dessus désigné sera cédé au prix de **SOIXANTE-MILLE EUROS (60 000,00 EUR) TTC**, inférieur au prix de revient ci-dessus mentionné,

Considérant que les chiffres du tableau ci-annexé sont susceptibles d'évoluer pour coller à la réalité des dépenses supportées par l'EPF Bretagne et qu'en conséquence la commune de Carhaix-Plouguer remboursera en outre à l'EPF Bretagne, sur justificatif, toute charge, dépense ou impôt, non prévu sur le tableau ci-annexé, de quelque nature qu'il soit, qui interviendrait sur ce bien au titre du portage,

Considérant que la convention opérationnelle encadrant l'intervention de l'EPF Bretagne, signée le 07 janvier 2019 prévoit notamment le rappel des critères d'intervention de l'EPF Bretagne :

- Densité de logements minimale de 50 logements/ha (sachant que pour les projets mixtes, 70 m² de surface plancher d'activité/équipement représentent un logement)
- 20 % minimum de logements locatifs sociaux

Considérant que le projet de l'acquéreur sus-désigné répond auxdits critères en ce qu'il prévoit un local commercial à rez-de-chaussée ainsi que 3 logements locatifs de haut standing,

Considérant que l'EPF Bretagne intégrera éventuellement dans l'acte de vente à intervenir un pacte de préférence au profit de la commune de Carhaix-Plouguer dans le cas où l'acquéreur ne réaliserait pas le projet prévu et décidait de revendre le bien dans un certain délai, en l'état ou après démolition, en totalité ou en partie,

Considérant que la commune de Carhaix-Plouguer s'engage à faire respecter l'ensemble des critères sus-énoncés par :

- La SCI RDB demeurant Kerhervé 29270 à CLEDEN-POHER

DEMANDE que soit procédé à la revente par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne à :

- La SCI RDB demeurant Kerhervé 29270 à CLEDEN-POHER identifiée au SIRET sous le numéro 84462100300012

du bien suivant situé sur la commune de Carhaix-plouguer :

Référence cadastre	Contenance
AN n° 80	360 m ²
AN n° 487	23 m ²

d'une contenance globale de 383 m²,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- ***approuvent les modalités de calcul du prix de revient rappelées à l'article 5.4 de la convention opérationnelle et l'estimation pour un montant de CENT-SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT EUROS et QUATRE-VINGT DIX NEUF (161 548.99 EUR) TTC à ce jour, susceptible d'évoluer selon lesdites modalités,***
- ***approuvent la cession par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, des biens ci-dessus désignés, au prix de SOIXANTE-MILLE EUROS (60 000,00 EUR) TTC, à La SCI RDB demeurant Kerhervé 29270 à CLEDEN-POHER***
- ***acceptent l'inscription éventuelle par l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, dans l'acte de vente à intervenir, d'un pacte de préférence au profit de la commune de Carhaix-Plouguer,***
- ***autorisent Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

2022-76 - Modification des statuts du SIASC

Rapporteur : Hélène Guillemot

Suite au départ de la commune de Spézet, au changement de nom du comité d'entraide de Mael-Carhaix par « les services à domicile du Corong », et la mise à jour des références au code des collectivités territoriales, les membres du comité du SIASC se sont prononcés à l'unanimité sur la refonte des statuts par délibération du 17 mai 2022.

Ces statuts doivent être soumis au vote des Conseils Municipaux des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent les nouveaux statuts ci-annexés.

2022-77 - Approbation d'une convention de prestation de service pour l'intervention du personnel lors des scrutins électoraux au profit de la ville de Carhaix à compter du 1er mars 2022

Rapporteur : Catherine Boulanger

L'organisation des scrutins électoraux à la Ville de Carhaix, s'effectue sur 2 sites, et nécessite l'intervention de nombreux agents administratifs ou techniques. Pour pouvoir rédiger les Procès-Verbaux au sein des bureaux de votes, notamment, ces personnes doivent être électeurs/électrices sur la commune de Carhaix. Par ailleurs, elles sont affectées à ces missions sur la base du volontariat.

Considérant que la Ville de Carhaix ne dispose pas d'un nombre suffisant d'agents résidant sur le territoire communal, susceptibles d'assurer ces missions, il convient d'établir une convention de prestation de service avec Poher Communauté, le CIAS du Poher et le CCAS de Carhaix. Le travail administratif ou technique correspondant, est organisé sur des journées, des dimanches en général, et les agents sont mobilisés suivant un planning préétabli dans le cadre d'une concertation préalable.

Les membres du Comité Technique Commun ont un avis favorable le 10 juin 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent les termes des conventions de prestation de service, ci-annexées, à compter du 1er Mars 2022 et autorisent le Maire ou l'adjointe au maire, chargée des ressources humaines, à les signer.

2022-78 - Personnel Communal : modification du tableau des emplois - création d'un poste d'instructeur ADS au service de l'urbanisme (catégorie C à B), à temps complet, à compter du 1er octobre 2022 (renforcement du service)

Rapporteur : Olivier Faucheux

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le fonctionnement actuel du service de l'urbanisme, il convient de modifier par délibération le tableau des emplois, établi en date du 9 Mai 2021, pour les raisons suivantes :

Le nombre de missions assurées par les agents du service de l'urbanisme de la Ville de Carhaix a considérablement augmenté ces dernières années.

Tout d'abord, le transfert de compétences des services de l'état a conduit la collectivité à gérer le volet du droit des sols de 6 autres communes.

Par ailleurs, depuis la crise sanitaire, les projets d'acquisition de biens, de ventes, ou encore d'aménagements divers se sont multipliés. Pour chaque opération, il y a un acte administratif à assurer.

De ce fait, il est envisagé de renforcer l'équipe en place, en créant un poste supplémentaire d'instructeur (filière administrative - catégorie C à B), à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2022.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C-B, dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de ou d'une expérience professionnelle significative.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade concerné.

Vu le tableau des emplois mis en place dans la collectivité (cf. document joint),

Vu l'avis favorable du Comité Technique Commun rendu le 10 Juin 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent la modification du tableau des emplois (ci-joint) et autorisent Le Maire ou l'Adjointe au Maire, chargée des Ressources Humaines à signer les documents correspondants et à inscrire les crédits nécessaires au budget.

2022-79 - Personnel communal : recrutement d'un apprenti au service des espaces verts

Rapporteur : Olivier Fauchoux

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 30 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Notre collectivité peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel municipal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le *centre de formation des apprentis ou l'établissement concerné*.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (FIPHFP) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales. Restera à notre charge le coût de la formation de l'apprenti(e) dans l'établissement qui l'accueillera.

La responsable du service serait nommée tutrice de l'apprenti et référente du centre de formation ou de l'établissement scolaire.

Le Comité Technique Commun a émis un avis le 10 Juin 2022, sur les conditions d'accueil et de formation d'un apprenti au service des espaces verts

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique

Vu le décret n° 2018-1347 du 28 décembre 2018 relatif à la rémunération des apprentis

Vu le décret n° 2019-1489 du 27 décembre 2019 relatif au dépôt du contrat d'apprentissage

Vu le décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du CNFPT au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant

Vu la circulaire du 8 avril 2015 relative à la mise en œuvre de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial

Le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'apprenti pour la prochaine rentrée scolaire, conformément au tableau suivant :

Service	Diplôme préparé	Durée de la formation
Espaces verts	CAPA ou BEPA travaux paysagers ou BTS travaux paysagers	1 an ou 2 ans

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du Conseil Municipal :

- **approuvent la création d'un poste d'apprenti au sein du service des espaces verts**
- **autorisent le Maire ou d'adjointe au Maire, chargée des ressources humaines à signer les documents correspondants**
- **décident d'inscrire les crédits correspondants au budget**

2022-80 - Motion pour la libération de l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri

Rapporteur : Marie-Antoinette Quillerou

La Ville de Carhaix est engagée depuis plusieurs années dans des coopérations internationales, des actions de solidarité pour la défense des droits de l'Homme, l'autodétermination des peuples et pour la paix dans le monde.

Dans ce cadre, notre Ville est jumelée avec le camp de réfugiés d'EL Arroub en Palestine et développe des actions de solidarité avec ses habitants très durement éprouvés par la politique d'occupation et de colonisation que le gouvernement israélien poursuit sans relâche, en violation du droit international et des multiples résolutions de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui la condamne. À El Arroub, comme ailleurs en Palestine, les atteintes aux droits de l'homme sont régulièrement commises par les autorités israéliennes. Les résolutions de l'ONU, les rapports des ONG de défense des droits de l'Homme, les témoignages de nos partenaires palestiniens comme aussi ceux des délégations de carhaisiens qui se sont rendues en Palestine en attestent.

Salah Hamouri, franco palestinien, avocat spécialisé dans la défense des Droits de l'Homme, militant de l'organisation de défense des prisonniers et des droits de l'Homme Addameer, a déjà perdu 7 ans de sa

vie de 2005 à 2011 en détention dans les prisons israéliennes suite à des accusations infondées. En août 2017, Salah Hamouri, a été à nouveau arrêté arbitrairement en pleine nuit, sans motif.

Le 27 novembre 2017, le Conseil Municipal de Carhaix a délibéré pour demander au gouvernement français de tout faire pour obtenir la libération de Salah Hamouri. Un courrier a été adressé en ce sens au président de la République. Force est de constater que le gouvernement israélien est resté sourd à toutes les démarches engagées.

Devant l'injustice odieuse dont il est victime, pour le soutenir, lui et son épouse Elsa et son fils, le Conseil Municipal a décidé le 24 avril 2018 de lui attribuer le titre de citoyen d'honneur de la ville de Carhaix.

Le 7 mars dernier, il a été arrêté et emprisonné sans qu'aucun motif ne lui soit adressé. Cette détention administrative a été prolongée le 07 juin 2022 pour une durée de trois mois. La détention administrative est illégale aux yeux du droit international, car elle permet d'arrêter sans motif et de prolonger une détention durant des années sans que le prisonnier n'ait droit à un procès ni même à connaître le motif de son arrestation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer demande au Président de la République d'intervenir auprès des autorités Israéliennes pour la libération immédiate de Salah HAMOURI et que soit mis fin au non-respect droit international.

2022-81 - Informations

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – exercice 2021

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux biens des communes fait obligation aux communes de plus de 2 000 habitants de répertorier les acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de chaque exercice.

Aussi, vous voudrez bien prendre connaissance sur les tableaux annexés, des acquisitions et cessions immobilières intervenues au cours de l'exercice 2021.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Marchés publics

Objet : Transformation de la surface de jeu des 2 courts de tennis extérieurs en gazon synthétique à Carhaix (29)

- Lot 01 : Réfection des terrains de tennis et transformation en gazon synthétique
- Lot 02 : Fourniture et pose d'une nouvelle clôture

N° : 2022-02

Type de Procédure : Marché à procédure adaptée (MAPA) – Megalis + télégramme (parue le 16/03/2022)

Date de lancement de la consultation : vendredi 11 mars 2022

Date limite de réception : vendredi 8 avril 2022

Registre des dépôts : 15 offres

Date de notification du marché : 24 mai 2022

Le marché est attribué pour chaque lot de la façon suivante :

lots	Entreprises	Montant HT
1	ST GROUP / SAS STTS	52 194,00
2	JARDIN SERVICE SAS	35 746,00
	Montant Global	87 940,00

Le montant global du marché est de 87 940,00 € HT soit 105 528,00 € TTC

Décisions du maire

2022-01 : fixation des tarifs salle d'exposition de Ti Ar Vro, jusqu'au 31.12.2022

Question de Mme Laure BOUSSARD et M. Pierre-Yves THOMAS pour le groupe une dynamique de gauche pour CARHAIX portant sur le projet de création d'une unité d'engraissement de porc sur la commune de Treffrin :

« Les conseils municipaux des communes impactées par le projet d'engraissement de porcs à TREFFRIN et l'épandage du lisier produit par cette activité, doivent donner leur avis dans les deux semaines suivant la fin de la consultation publique, soit mi-juillet. C'est le cas pour la ville de CARHAIX-PLOUGUER, puisque de l'épandage est prévu sur plusieurs terrains de la commune, avec des conséquences environnementales et sanitaires importantes. Nous demandons que ce sujet soit débattu et qu'un avis soit rendu par le conseil municipal du lundi 27 juin 2022 »

Point sur le dossier :

Une consultation du public de quatre semaines du 2 juin 2022 au 30 juin 2022 est ouverte dans la commune de Treffrin sur la demande présentée par l'EARL CLOAREC, installation classée soumise à enregistrement sous la rubrique 2102-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, afin d'être autorisé à exploiter un élevage porcin au lieu-dit « Kernevez » à Treffrin (22).

Pour information, un permis de construire a été accordé le 24 février 2022 par le maire de Treffrin pour construire une fosse couverte et une réserve incendie, en vue de créer cette unité d'engraissement.

Monsieur le Maire rappelle que les observations relatives à ces questions ne sont pas prises en compte par les services de la préfecture. En conséquence, la mairie de Carhaix ne formule plus d'observations sur ce type d'installations classées. Il invite la population et les associations de défense de l'environnement à se manifester directement auprès des services instructeurs.

Clôture à 19h45

**Les délibérations et les pièces jointes sont consultables en mairie
Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00**